



PRÉFET DES PYRÉNÉES- ATLANTIQUES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Communiqué de presse

SECURITE ROUTIERE

Pau, le 04/09/2020

Bilan de l'accidentologie dans le département des Pyrénées-Atlantiques

Depuis le début de l'année 2020, **18** décès sont à déplorer sur les routes du département. Au regard de ce bilan, le préfet rappelle tous les usagers de la route à la plus grande prudence.

Au 30 août, on compte **520** accidents de la route, c'est **29** de plus qu'en 2019.

Ces accidents de la route ont fait **617** blessés et **131** blessés hospitalisés.

Ces accidents sont toujours principalement dus à une vitesse excessive ou inadaptée aux circonstances (qui ont causé **201** accidents) et des refus de priorités (qui ont causé **148** accidents).

Durant la semaine du 24 août au 30 août 2020, les forces de l'ordre ont constaté, entre autres, les infractions suivantes :

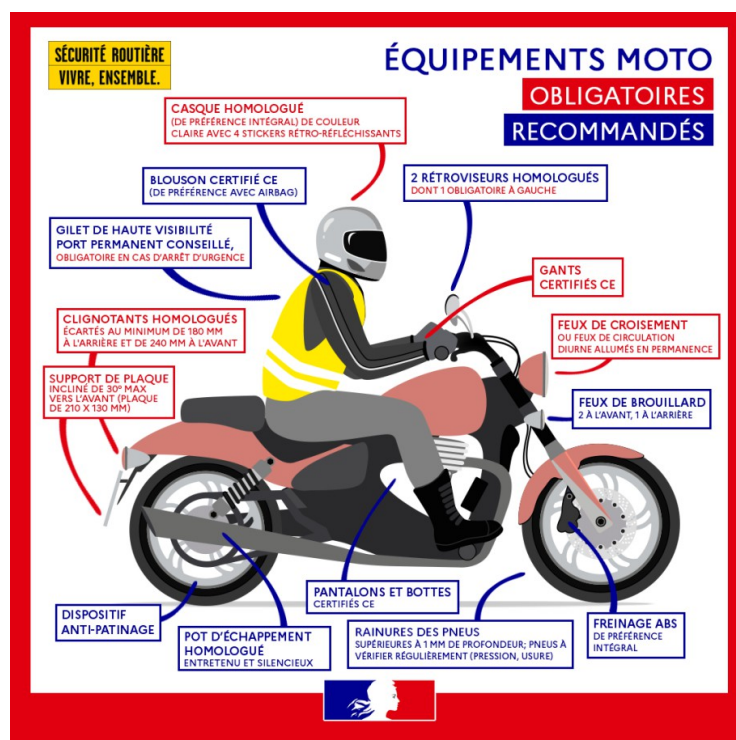
- **151** excès de vitesse ;
- **18** infractions liées à l'emprise d'un état alcoolique, dont **16** délictuelles ;
- **8** infractions liées à l'usage de stupéfiants ;
- **16** infractions liées à l'inobservation de l'arrêt absolu imposé par le panneau stop à une intersection de routes ;
- **5** infractions liées à l'inobservation de l'arrêt imposé par un feu rouge fixe ou clignotant ;
- **6** infractions liées au franchissement d'une ligne continue.

Les infractions les plus graves ont entraîné **31** suspensions du permis de conduire.

Depuis le début de l'année, 6 motards ont perdu la vie sur les routes du département.

En deux-roues, un bon équipement permet de limiter considérablement les risques de blessures graves en cas de chute, dont les conséquences peuvent parfois être mortelles. L'absence de carrosserie doit être compensée par une tenue vestimentaire adaptée (certifiée CE) et conçue pour vous protéger :

- Le port des gants et du casque sont obligatoires : Privilégiez le casque intégral qui vous apportera une protection optimale. Optez pour des gants renforcés aux articulations et munis de renforts protégeant l'articulation carpes/métacarpes.
- Le blouson de moto est fortement recommandé : s'il n'a pas le dispositif air-bag, choisissez-le renforcé aux coudes et aux épaules et muni d'une protection dorsale (avec des dispositifs réfléchissants pour être bien visible).
- Pensez également au pantalon et aux chaussures : Optez pour un pantalon avec des renforts de protection aux hanches et aux genoux avec protège-tibias incorporés. Les chaussures quant à elles, doivent protéger tout le pied, la cheville et le bas du tibia et équipées de coques sur la pointe et renforcées au niveau de la protection de la malléole (structure osseuse de la cheville).



Cabinet du préfet Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle

Tel : 06 26 14 12 79
Mél : pref-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr
www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr | [@prefet64](https://www.instagram.com/prefet64)